



DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 26 novembre 2014, préfecture de la Seine-Maritime

Installation du comité de coordination régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)

L'État, la Région, Pôle emploi mobilisés pour l'emploi

Le comité de coordination régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) installé ce jour par Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Nicolas Mayer Rossignol, Président de la Région Haute-Normandie, et Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi, a été créé dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie locale. Cette instance régionale permettra de travailler en coordination et favoriser la concertation entre les divers acteurs régionaux (l'État, la Région Haute-Normandie et les partenaires sociaux).

La signature de la Convention Plan seniors : un second souffle pour les plus de 50 ans

L'État, la Région Haute-Normandie, et Pôle emploi proposent un plan d'actions individualisées destiné aux demandeurs d'emplois âgés de plus de 50 ans :

- **création d'un bonus senior.** L'État renforce sa politique de lutte contre le chômage des seniors en doublant l'aide accordée au titre du **contrat de génération** pour les entreprises qui recrutent simultanément un jeune de moins de 26 ans en CDI et un senior d'au moins 55 ans. **L'aide passe ainsi de 4 000 à 8 000 €.** En complément de la politique nationale, la Région fait évoluer le dispositif d'aide régionale aux entreprises en attribuant un **"bonus senior"** aux PME et ETI éligibles qui permettra de revaloriser **le montant de l'aide apportée par la Région aux projets de développement des entreprises.**
- **création de Clubs seniors à Rouen, Le Havre, Evreux et Dieppe** par Pôle emploi, pour améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans avec notamment des **ateliers** au cours desquels ils sont placés en situation de recrutement, **avec l'appui de clubs d'entreprise et de groupements d'employeurs locaux.**
- mise en place de **bilans "construire sa seconde partie de carrière"** et **d'actions de formation individuelles ou collectives avec un accompagnement renforcé** pour ces publics. Ces nouvelles prestations de formation, commandées par la Région Haute-Normandie et Pôle emploi, constitueront l'un des outils destinés à faciliter la seconde partie de

SRDCI

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr - twitter @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

leur carrière. La Région financera 500 bilans (pour un montant de 400 000 €), les 500 autres seront financés par Pôle Emploi. **La Région et Pôle emploi co-financeront 1000 bilans, pour un montant total de 800 000€, financés à part égale.**

- Déploiement **d'une cinquantaine d'actions "valoriser ses compétences seniors"** destinées aux seniors demandeurs d'emploi de longue durée. Ces prestations de formation, d'une durée de quatre mois, permettront d'aider les bénéficiaires à reprendre confiance en leurs capacités et à valoriser leurs compétences. 350 demandeurs d'emploi pourront en bénéficier. **La Région consacre plus d'1,6 million d'euros à ce nouveau dispositif (frais pédagogiques et rémunération des stagiaires).**
- **Les seniors : public prioritaire pour la formation professionnelle.** La Région Haute-Normandie s'engage à accroître la proportion des seniors bénéficiaires d'une formation financée par la collectivité régionale. Les plus de 45 ans sont considérés comme prioritaires et les plus de 50 ans bénéficient d'une priorité absolue dans le cadre des formations du programme régional. L'objectif à court terme est que les stagiaires représentent 10% dès le programme régional des formations professionnelles 2014/2015 contre 7% jusqu'à présent et 20% pour celui de 2015/2016.

[La Signature de la Convention pour la création d'un groupement de commandes publiques commune entre la Région et Pôle emploi.](#)

Les Régions vont voir leurs compétences renforcées en termes de formation et d'emploi (loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale). La Région Haute-Normandie se met en ordre de marche dès à présent pour être en mesure d'assumer les transferts de compétences au 1er janvier 2015.

Nouveau

- **élargissement de la compétence de la Région à certains publics** relevant jusqu'à présent de l'État : les détenus, les personnes en situation d'illettrisme...
- **une meilleure cohérence des offres de formation sur le territoire :**
 - **la Région va coordonner, de manière renforcée,** toutes les interventions de financement de places de formation, pour une meilleure cohérence des offres de formation sur le territoire,
 - **Pôle emploi effectuera ses commandes publiques d'actions de formation selon des modalités définies par la convention signée ce jour avec la Région.** En Haute-Normandie, la Région et Pôle emploi ont décidé de collaborer de manière très intégrée, en organisant **conjointement leurs achats de formation**, à l'image du travail étroit mené entre les deux institutions depuis plusieurs années. **Cet acte d'achat commun permettra de proposer aux demandeurs d'emploi une offre de formation cohérente, répondant à leurs besoins et à ceux des entreprises du territoire.** Il reposera sur le travail d'analyse et de prospective du CREFOR réalisé en amont, discuté au sein des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles, et avec les filières d'excellence soutenues par la Région.

Préfecture de la Seine-Maritime Contact presse : 06.86.59.40.49 pref-communication@seine-maritime.gouv.fr	Région Haute-Normandie Contact presse Sophie de Santis : 06.22.80.54.32 sophie.desantis@hautenormandie.fr
---	--